



**Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties
à l'Accord de Paris**

Troisième session

Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point 17 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

**Adoption du projet de rapport de la troisième session
de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

**Projet de rapport de la troisième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord
de Paris**

Rapporteur : Amjad Abdulla (Maldives)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, a tenu sa troisième session au Scottish Event Campus à Glasgow, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du 31 octobre au 12 novembre 2021. Alok Sharma (Royaume-Uni), Président de la troisième session de la CMA, a ouvert la 1^{re} séance de la session¹ le dimanche 31 octobre².

¹ Les séances de la CMA dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

² La troisième session de la CMA s'est tenue parallèlement à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP) et à la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les délibérations de la COP et de la CMP font l'objet de rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMA et de la CMP.



II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance, la CMA a examiné le document FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire³. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées et qui avaient été présentés à la 1^{re} séance plénière de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties. En outre, il a proposé de tenir des consultations sur la proposition soumise par le Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique) concernant les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique, et sur la proposition soumise par la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement) concernant le point suivant : « Communication d'informations et examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : apport d'un appui aux pays en développement dans le domaine financier et en matière de renforcement des capacités ».

3. Cela étant, le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire soit adopté tel qu'il figure dans le document FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2.

4. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations⁴. Une Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session⁵.

5. Sur proposition du Président, la CMA a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'Accord de Paris.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapports du Comité de l'adaptation (2019 et 2020) ;

³ Le 3 septembre, le secrétariat a publié le document FCCC/PA/CMA/2021/1, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire annoté, établi en accord avec la Présidente de la deuxième session de la CMA après consultation du Bureau. Le 27 octobre, le secrétariat a publié le document FCCC/PA/CMA/Add.1 contenant l'ordre du jour provisoire supplémentaire. À la suite de consultations approfondies au cours de la semaine de présession, le secrétariat, en accord avec la Présidente de la deuxième session de la CMA et en concertation avec le Président entrant de la troisième session de la CMA, a publié le 31 octobre le document FCCC/PA/CMA/2021/1/Add.2, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire et qui a été présenté à la CMA pour examen et adoption.

⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 2:25:27).

⁵ La déclaration de la République bolivarienne du Venezuela est disponible à l'adresse <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 2:25:29).

- b) Rapport du Comité de l'adaptation (2021) et travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation.
5. Questions méthodologiques liées au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.
6. Registres publics prévus par l'Accord de Paris :
 - a) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
 - b) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁶.
8. Questions relatives au financement :
 - a) Questions relatives au Comité permanent du financement⁷ ;
 - b) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - c) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - d) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - e) Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;
 - f) Compilation et synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications.
9. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) ;
 - b) Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 ;
 - c) Première évaluation périodique réalisée en application du paragraphe 69 de la décision 1/CP.21.
10. Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris.
11. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
12. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

⁶ Ni l'inscription de ce point à l'ordre du jour ni les annotations le concernant ne préjugent de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

⁷ Compte tenu de la proposition présentée par le Gabon au nom du Groupe des États d'Afrique reçue le 17 août 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/302688>.

13. Rapports du comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord (2020 et 2021).
14. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020 ;
 - b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023.
15. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
16. Questions diverses.
17. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
 - b) Clôture de la session.

6. Le Président a informé la CMA qu'il nommerait des membres de haut rang de sa délégation pour faciliter les consultations relatives aux points 7 (Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques) et 8 a) (Questions relatives au Comité permanent du financement) de l'ordre du jour, qui se tiendront conjointement avec les consultations relatives aux points 7 et 8 b), respectivement, de l'ordre du jour de la vingt-sixième session de la COP.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 1^{re} séance, le Président a proposé que la CMA suive l'organisation des travaux adoptée par la COP⁸.

8. Le Président a informé la CMA que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pourraient lui recommander des projets de décisions ou de conclusions pour examen et adoption au titre des points suivants figurant déjà à l'ordre du jour :

- Point 4 a) Rapports du Comité de l'adaptation (2019 et 2020) ;
- Point 4 b) Rapport du Comité de l'adaptation (2021) et travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation ;
- Point 5 Questions méthodologiques liées au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris ;
- Point 7 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ;

⁸ Voir le document FCCC/CP/2021/L.2, par. 10 à 22.

- Point 9 a) Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) ;
- Point 9 b) Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 ;
- Point 10 Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris ;
- Point 11 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
- Point 12 Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris ;
- Point 14 Questions administratives, financières et institutionnelles.

9. S'agissant du point 12 de l'ordre du jour, « Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris », le Président a fait observer que certains aspects de ce point pourraient recouper des éléments du point 5 de l'ordre du jour de la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, « Questions relatives au mécanisme pour un développement propre ».

10. Le Président a indiqué que la CMA se réunirait à nouveau pendant la deuxième semaine de la session pour examiner les décisions et les conclusions à adopter.

11. La CMA a décidé de procéder conformément à la proposition faite par le Président.

(À compléter)

III. Points 2 d) à 16 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Conclusion des travaux de la session

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Adoption du projet de rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

12. À sa xx^e séance, le xx novembre, la CMA a examiné le projet de rapport sur la session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)
